

ARRÊTÉ N° 2026-30
PORTANT COMPOSITION DU JURY DE SELECTION DES CANDIDATS RELEVANT DE LA
FORMATION INITIALE POUR LE DIPLOME SUR LE RENSEIGNEMENT ET LES MENACES
GLOBALES DE SCIENCES PO SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le directeur de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret N° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;

Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Vu l'élection de Monsieur Emmanuel BLANCHARD en qualité de directeur par le conseil de l'Institut en date du 19 novembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil de l'Institut en date du 13 juin 2019, portant création du Diplôme sur le Renseignements et les Menaces globales ;

Vu le règlement des études du Diplôme sur le Renseignements et les Menaces globales ;

ARRÊTE

Article 1^{er}:

Le jury de sélection des candidats relevant de la formation initiale au Diplôme sur le Renseignement et menaces globales, au titre de l'année universitaire 2026-2027, est composé comme suit :

Président du jury : Monsieur Xavier Crettiez, professeur de science politique

Membre du jury : Monsieur Sébastien-Yves Laurent, professeur des universités

Article 2 :

La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait Saint-Germain-en-Laye, le 22 juin 2026

Emmanuel BLANCHARD
Directeur de l'Institut d'études politiques de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye

Sciences Po
Saint-Germain-en-Laye
Le Directeur
Emmanuel Blanchard

Transmis au Rectorat le : 23 juin 2026
Affichage et publication le : 23 juin 2026

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy-pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.